

## **1. GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 TRAVAUX INCLUS**

1. Système de murs, murets des lavabos, planchers, toitures, plafonds, cloisons intérieures et obturation d'ouverture.
2. Tous les fonds de vissage requis en architecture (cloisons séparatrices des toilettes, barres d'appui, mobilier intégré, accessoires, etc.) et en mécanique (lavabos, urinoir, trappes d'accès, etc.) ;
3. Trappes d'accès dans le gypse donnant accès aux trappes ou aux installations en mécanique-électricité (voir plans ing. si requis).
4. Travaux de ragréage au pourtour des nouvelles ouvertures (portes, grilles ou autres requis en architecture et en ingénierie) de même qu'au pourtour des ouvertures existantes conservées (portes, fenêtres et autres).
5. Travaux de ragréage et de construction requis à la jonction des murs existants conservés et des nouveaux murs (incluant au niveau des fondations).
6. Étanchéité aux pourtours des ouvertures (pour produits voir 07 92 10)
7. Protection des planchers après leur mise en place.
8. Autres indiqués aux plans ou nécessaires à la bonne exécution de l'ouvrage.

### **1.2 TRAVAUX CONNEXES**

1. À coordonner avec toutes les sections du présent devis.

### **1.3 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ À LA SOURCE**

1. Le bois doit porter l'estampille de classification d'un organisme reconnu par la *Canadian Lumber Standards Administration Board* ou conforme à la norme ACNOR pertinente.
2. Contreplaqué : marque de classification conforme aux normes CSA en vigueur.

### **1.4 FICHE TECHNIQUE**

1. Fournir au Représentant du ministère la fiche technique des produits utilisés avant le début des travaux.

### **1.5 INSPECTION**

1. Faire inspecter et approuver par le Représentant du ministère chaque étape des travaux de charpenterie avant de recouvrir l'ouvrage.

## 2. PRODUITS

### 2.1 MATÉRIAUX

1. **Bois de construction** : groupe d'essences épinette de l'Est, catégorie n° 2 et meilleur, étiquetés S-Dry, fini B4C, degré d'humidité maximal 19%.
2. **Fourrures et soufflages** : cales d'espacement, bandes de clouage, fonds de clouage.
3. **Contreplaqué d'usage général** : de bois tendre de l'Ouest, estampillé extérieur et s.p.f., beau d'un côté, d'épaisseur telle que mentionnée aux plans, embouteté.
4. **Carton-fibre goudronné** : panneaux de revêtement isolants, en fibre imprégnées de bitume, 13 mm
5. **Vis à contreplaqué** : en acier noir, à tête fraisée de type socket, 65 mm.
6. **Étafoam** : mousse cellulaire étafoam
7. **Tout autre matériau identifié aux plans**

### 2.2 PANNEAUX

1. Les panneaux pour sous-finition doivent être de type, de catégorie et d'épaisseur indiqués, selon les normes suivantes :
  1. Contreplaqué de sapin Douglas : selon la norme ACNOR 0121-M1978, à rainures et languettes de type à finition.
  2. Contreplaqué BCFir d'épaisseur indiquée aux plans.

### 2.3 ATTACHES ET PIÈCES DE QUINCAILLERIE

1. Sauf si un type particulier est prescrit, se conformer aux exigences du CNB 2005 ainsi qu'aux exigences suivantes :
2. Les clous, chevilles et agrafes doivent être conformes aux exigences du CNB 2005, sauf pour ce qui suit, conforme à la norme ACNOR B111-1974.
  1. Sauf indications contraires, utiliser des clous et des chevilles vrillés.
  2. Sauf indications contraires, utiliser des attaches en acier galvanisé à chaud pour les ouvrages d'extérieur, les ouvrages d'intérieur situés dans des endroits très humides et les ouvrages en bois traité sous pression.
3. Boulons, écrous, rondelles, vis et goupilles : utiliser des attaches à fini galvanisé par immersion à chaud, selon la norme ACNOR G164-M1981, pour les ouvrages d'extérieur, les ouvrages d'intérieur situés dans des endroits très humides et pour les ouvrages en bois traité sous pression; dans les autres cas, lorsqu'elles sont apparentes, les attaches doivent être recouvertes d'un apprêt.
4. Sauf si un type d'attache particulier est prescrit, utiliser les types suivants :
  1. Dans le cas des ouvrages en maçonnerie massive ou en béton, utiliser des tampons expansibles avec des tire-fond ou encore des douilles en plomb ou en fibres avec des vis à bois.

2. Dans le cas d'ouvrages en acier de charpente, utiliser des boulons qui seront insérés dans des trous percés d'avance, des goujons soudés ou des vis autotaraudeuses posées au tournevis mécanique ou goujons enfoncés au pistolet cloueur.
5. Rondelles de clouage : chapeaux plats d'au moins 25 mm de diamètre, en tôle ou fibre d'au moins 0.4 mm d'épaisseur, façonnés de manière à éviter tout bombage. Les rondelles bombées ou incurvées ne sont pas acceptables.

### **3. EXÉCUTION**

#### **3.1 GÉNÉRALITÉS**

1. Examiner attentivement les plans, les devis et les détails d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité pour déterminer, pour fournir et poser ou selon le cas poser seulement, solidement et au bon endroit, tous les éléments et articles nécessaires à l'exécution complète des travaux de construction. Tous les revêtements, attaches, supports et blocages seront solidement fixés, ajustés, bien alignés, de niveau, rigoureusement d'aplomb, exécutés selon les plans.
2. Effectuer aussi les ouvrages suivants : blocages, tamponnements, blocs ouvrés, fonds de clouage, supports d'accessoires des sanitaires et autres, panneaux de contre-plaqué pour fond de clouage et installation des équipements de mécanique et d'électricité.
3. Tous les blocages, fond de clouages, faux-cadres, soufflages, devant être utilisés selon l'usage courant, et qui ne sont pas montrés sur les dessins font partie de ce contrat lorsqu'ils sont nécessaires à l'achèvement des travaux dans l'esprit des plans et devis.
4. Exécuter toutes les percées, reprises, ajustements et autres travaux non-indiqués au plan. Remplacer les pièces endommagées durant les travaux.
5. Assurer une entière coordination avec tous les corps de métier sans exception, concernés par ces travaux, pour exécuter la pose de tout élément nécessaire à l'exécution complète de ce travail.
6. Procéder selon les exigences du CNB.

#### **3.2 LATTAGE**

1. Ne poser le lattage qu'après le scellement total des pare-vapeur.
2. La barre résiliente sera vissée seulement et ne sera mise en œuvre qu'à la fin de tout le cloisonnement intérieur. Arrêter la barre à 150 mm de toute cloison, sans qu'elle ne soit en porte-à-faux de plus de 150 mm.

#### **3.3 FONDS DE VISSAGE**

1. Fournir et installer les fonds de vissage requis pour l'installation solide des appareils et équipements sanitaires des barres d'appui et autres accessoires dans les salles de toilettes et autres, pour les cloisons amovibles et autres types de portes et de volets (lorsque prévus au projet), pour le mobilier intégré (installé en partie haute et basse, et derrière comptoir – coordonner avec section 06400 Ébénisterie) de même que pour tout genre d'équipements de mécanique (cabinets de chauffage, etc.) et aux autres endroits requis pour réaliser un ouvrage complet.
2. Fournir et installer les fonds de vissage requis pour tout élément fixe au mur et le nécessitant.

### 3.4 PANNEAUX D'APPUI POUR MONTAGE D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

1. Fournir et installer les panneaux d'appui nécessaires au montage des appareils électriques, selon les indications. Utiliser des panneaux de contreplaqué en bois tendre canadien au fini S1S (blanchi 1 côté) ou en contreplaqué de sapin Douglas au fini G1S (bon 1 côté) à placage peuplier, de 19 mm d'épaisseur, posés sur des cadres-fourrures en éléments de 19 X 64 mm et renforcés d'entretoises de mêmes dimensions posées à 300 mm d'entraxe au plus.

**Installer un gypse type X sur le contreplaqué avant l'installation des équipements électriques.  
Respecter l'intégrité coupe-feu de toutes les parois selon le CNB 2005.**

### 3.5 PANNEAU DE BÉTON HAUTE DENSITÉ

1. Poser seulement des panneaux secs.
2. Laisser un joint d'expansion entre les panneaux tel que recommandé par le manufacturier et remplir le joint de scellant (installer sur un boudin d'étafoam ou un ruban pare-adhérence lorsque requis).
3. Pour installation sur solives de bois, mettre un ruban imperméabilisant sur les solives avant de fixer les panneaux pour empêcher le transfert d'humidité.
4. À tous les joints de panneaux, doubler les solives et mettre des blocs perpendiculaires si requis afin de soutenir le panneau sur tout son périmètre.
5. Respecter le patron de fixation de même que les procédures d'installation tel que décrit dans le guide d'installation du fabricant.

### 3.6 PROTECTION DES PLANCHERS

1. Protéger les recouvrements des planchers de toutes dégradations, marques, entailles et autres dommages pouvant être causés par les travaux de construction ainsi que lors de la mise en place de l'équipement et des accessoires jusqu'à la fin des travaux. Recouvrir les produits souples jusqu'au quasi-achèvement si requis.

## **PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 EXIGENCES CONNEXES**

1. SANS OBJET.

### **1.2 RÉFÉRENCES**

1. American Society for Testing and Materials International (ASTM)
  1. ASTM A 123/A 123M-13, Standard Specification for Zinc (Hot-Dip Galvanized) Coatings on Iron and Steel Products.
  2. ASTM A 653/A 653M-09, Standard Specification for Steel Sheet, Zinc-Coated (Galvanized) or Zinc-Iron Alloy-Coated (Galvannealed) by the Hot-Dip Process.
2. Association canadienne de normalisation (CSA)/CSA International
  1. CSA B111-1974 (R2003), Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
  2. CAN/CSA-G164-FM92 (C2003), Galvanisation à chaud des objets de forme irrégulière.
  3. CSA O141-F05, Bois débité de résineux.
  4. CSA O151-F04, Contre-plaqué en bois de résineux canadiens.
  5. CSA O153-FM1980 (C2003), Contreplaqué en peuplier.
3. Santé Canada - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)
  1. Fiches signalétiques (FS).
4. Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
  1. Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien, 2005.

### **1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION**

1. Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.

### **1.4 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

1. Marquage du bois : estampe de classification d'un organisme reconnu par le Conseil d'accréditation de la commission canadienne de normalisation du bois d'œuvre.
  2. Marquage du contreplaqué : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.
  3. Marquage du contreplaqué, des panneaux OSB et des revêtements intermédiaires de construction en panneaux composites dérivés du bois : marque de classification conforme aux normes CSA pertinentes.
-

## **1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

1. Conserver les matériaux à des températures et degrés d'humidité assurant l'intégrité physique et esthétique des produits livrés au chantier.
2. Trier les déchets en vue de leur réutilisation/réemploi et de leur recyclage conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition.

## **PARTIE 2 - PRODUITS**

### **2.1 BOIS DE CONSTRUCTION**

1. Bois débité : sauf indication contraire, bois de résineux, au fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un degré d'humidité ne dépassant pas 19 %.
  1. Conforme à la norme CAN/CSA-O141.
  2. Conforme aux Règles de classification pour le bois d'oeuvre canadien, de la NLGA.
  3. Certifié par le Forest Stewardship Council (FSC).
2. Fourrures, cales, bandes de clouage, fonds de clouage, faux-cadres, tasseaux et chanlattes, membrons, fonds de clouage.
  1. Les éléments au fini S2S sont acceptables pour les travaux de fonds de clouage qui ne demeureront pas apparents.
  2. Planches : catégorie « standard » ou supérieure.
  3. Bois de dimension : classification « charpente légère (claire) », catégorie « standard » ou supérieure.
  4. Poteaux et bois d'oeuvre (carrés) : catégorie « standard » ou supérieure.
3. Le bois demandé traité sera traité sous pression conformément à la norme ACNOR 080.1, avec un produit de préservation CCA de manière à avoir une rétention nette de 6,4 kg/m.c. de bois. Produit acceptable : « Preserve » de ACQ ou « ProNature » de Goodfellow, sans arsenic ou équivalent approuvé.

### **2.2 PANNEAUX**

1. Contreplaqué en bois de résineux canadiens : conforme à la norme CSA O151, classification « construction », catégorie « standard ».
  1. Sans urée-formaldéhyde.
  2. Certifié par le Forest Stewardship Council (FSC).
2. Contreplaqué en peuplier : conforme à la norme CSA O153, classification « construction », catégorie « standard », sans urée-formaldéhyde.
  1. Sans urée-formaldéhyde.
  2. Certifié par le Forest Stewardship Council (FSC).

## **2.3 ACCESSOIRES**

1. Clous, fiches et cavaliers : conformes à la norme CSA B111.
2. Dispositifs de fixation brevetés : boulons à bascule, tampons expansibles avec tire-fond, vis avec douilles en plomb ou en fibres inorganiques, ou dispositifs de fixation **sans cartouche explosive**, recommandés par le fabricant.

## **2.4 FINIS**

1. Métal galvanisé : dispositifs de fixation galvanisés selon la norme CAN/CSA-G164 ASTM A 653/A 653M pour les ouvrages extérieurs, les ouvrages intérieurs dans des milieux très humides et les ouvrages en bois traité sous pression ou ignifugé.

# **PARTIE 3 - EXÉCUTION**

## **3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES**

1. SANS OBJET.

## **3.2 INSTALLATION**

1. Procéder selon les exigences du CNB, et conformément aux prescriptions ci-après.
  2. Installer les fourrures et les cales de manière à assurer la planéité et la verticalité des ouvrages, l'écart admissible étant de 1:600.
  3. Installer autour des baies les faux-cadres, les bandes de clouage et les garnitures destinés à supporter les bâtis, ensembles de porte et cadre, fenêtres extérieures et les autres ouvrages.
  4. Installer les tasseaux et les chanlattes, les fonds de clouage pour support des fenêtres et les fixer au moyen de dispositifs de fixation galvanisés en acier.
  5. Installer les lambourdes selon les indications.
  6. Ne pas travailler de panneaux de particules sans prendre les précautions nécessaires. Utiliser des collecteurs de poussière et porter un appareil respiratoire de qualité supérieure.
  7. Installer les bandes de clouage en contreplaqué traité et les fonds de fixation autour des baies pour assurer le support des cadres et autres ouvrages de finition autour des ouvertures, conformément aux instructions du fabricant.
  8. Installer les fonds de fixation requis au support de l'ensemble des éléments ou accessoires d'ameublement intégré : tablettes de fenêtre, etc.
-

**3.3 MONTAGE**

1. Assembler, ancrer, fixer, attacher et contreventer les éléments de manière à leur assurer la solidité et la rigidité nécessaires.
2. Au besoin, fraiser les trous de manière que les têtes de boulon ne fassent pas saillie.

**FIN DE SECTION**

---

## **1. GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 TRAVAUX INCLUS**

1. Les travaux décrits dans cette section comprennent tous les travaux de menuiserie indiqués aux plans incluant notamment, mais s'en s'y restreindre, les items suivants :
  1. Planches de pin et nouvelles chambranles requises pour la finition intérieure des portes et fenêtres existantes.
  2. Tous autres éléments montrés aux plans.

## **2. PRODUITS**

### **2.1 MATÉRIAUX**

1. Cadrage MDF avec couche de fond voir détails aux plans d'architecture pour connaître l'épaisseur et le profilé désiré.
2. Adhésif : colle à la caséine
3. Scellant : voir 07 92 10

## **3. EXÉCUTION**

### **3.1 GÉNÉRALITÉS, BOISERIE**

1. Toutes les moulures murales doivent être collées au gypse et entre elles en continu.
2. Sélectionner les éléments et éliminer toutes les sections présentant des défauts. Découper les pièces avec précision et adoucir tous les bouts libres des moulures pour éliminer les rugosités.
3. Faire rencontrer toutes les moulures à 45° dans les coins, sans jeu.
4. Utiliser un clou de finition, le poinçonner et remplir tous les trous avec un mastic de menuiserie sans retrait.

## 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1 TRAVAUX INCLUS

1. Tous les mobiliers intégrés dessinés aux plans et sans s'y restreindre :
  1. Armoires de la conciergerie du local A102

### 1.2 TRAVAUX CONNEXES

1. Section 06 10 00 Charpenterie

### 1.3 NORME DE RÉFÉRENCE

1. Construire l'ameublement intégré conformément à la norme BNQ 3156-010 1985 et aux normes de l'Architectural Woodwork Manufacturer Association of Canada.

### 1.4 DESSINS D'ATELIER

1. Soumettre les dessins d'atelier indiquant clairement les détails de construction, d'assemblage, les formes des éléments, les fixations et tout autre détail pertinent.

### 1.5 DIMENSIONS

1. Vérifier toutes les dimensions sur place avant de procéder au façonnage des différents éléments en usine ou en atelier.

### 1.6 GARANTIE

1. Fournir une garantie écrite à l'effet que les travaux de menuiserie et d'ébénisterie sont garantis pour une période de **deux (2) ans** à compter de la réception définitive des travaux contre toute défectuosité dans des conditions d'utilisation normale.

## 2. PRODUITS

### 2.1 MATÉRIAUX

1. **Stratifié** : panneau de particules conformes à la norme 11-GP-1, certifié EPP (environmentally product) plaqué sur toutes les faces d'un fini stratifié de couleur, épaisseur de 16mm avec chant en PVC 1.2mm de couleur assortie. **Tous les éléments**, armoires, portes, tablettes et bâtis intérieurs, espaceurs, devront être réalisés avec un stratifié de la couleur suivante : **Formica, frêne érodé 8842-5**, ou équivalent approuvé par le Représentant du Ministère avant le dépôt des soumissions.
2. **Produits d'étanchéité** : mastic (scellant) à base de silicone, conforme à la norme 19-GP-18M, couleur au choix du Représentant du Ministère.
3. **Quincaillerie de finition (voir plan pour nombre et emplacement):**
  1. **Pentures et autres** :
    - pentures clip top, 170 degré
    - pentures clip, 107 degré,
    - Pentures clip top, 60 degré pour porte pliante
    - Plaque à came en croix, no 173H710180

2. **Poignées** : Poignée 185mm x 35mm en acier inoxydable de forme contemporaine tel que modèle # 3487105 de Richelieu ou équivalent approuvé par le Représentant du Ministère.
3. **Coussinet** : transparent.
4. **Support à tablette** : en plastique

## 2.2 FABRICATION

1. Les éléments de menuiserie seront assemblés et préfinis en atelier, conformément aux dessins d'atelier approuvés.
2. Les ouvrages doivent être exécutés de niveau, d'aplomb, d'équerre et en alignement, selon les dimensions et détails indiqués aux plans.
3. Les divers éléments doivent être assemblés sans joints ouverts, cloués, vissés et/ou bien collés sous pression à l'atelier au moyen de presses ou de serre-joints de capacité adéquate.
4. Autant que possible, mortaiser, goujonner, bloquer et coller ensemble tous les éléments afin d'éviter l'emploi de clous ou vis. Renforcer là où nécessaire au moyen de clés, d'équerres en métal ou autres types de renforts dissimulés de façon à former un tout exempt de tout mouvement, craquement ou autres défauts semblables.
5. Poser en usine les ferrures des portes et des tiroirs, les cache-vis, et toute quincaillerie d'ouverture.
6. Les chants apparents de tous les panneaux de stratifiés ou de mélamine seront recouverts d'une lisière de laminé de matière plastique collée à chaud.
7. Autant que possible, les ouvrages doivent être faits avec suffisamment de jeu et de flexibilité pour être ajustés sur les lieux aux ouvrages adjacents. Au besoin, vérifier sur place toutes les dimensions et angles avant de procéder à la fabrication des ouvrages.
8. Pratiquer toutes les ouvertures requises pour les appareils de plomberie, garnitures, accessoires, boîtes de sortie et autres appareils, selon les gabarits fournis par les manufacturiers de ces articles.
9. Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre des ouvertures du bâtiment.
10. Toutes les nouvelles tablettes des meubles seront ajustables.
11. Toutes les portes d'armoires devront ouvrir à 90°; assurer un dégagement de 25mm par rapport aux interrupteurs et aux thermostats situés dans la pièce où le mobilier se trouve; assurer un dégagement adéquat pour la poignée et permettre la sortie complète des tiroirs lorsque le mobilier est situé à proximité d'un mur.
12. Intégrer aux meubles les éléments de support en acier selon les prescriptions inscrites aux plans. Peindre les éléments avant de procéder à leur montage
13. Fournir et installer les équipements énumérés et la quincaillerie, selon les prescriptions des fabricants.

### **3. EXÉCUTION**

#### **3.1 Installation**

1. Mettre en place et assujettir, de niveau et bien d'aplomb, tous les ouvrages et les éléments préfabriqués.
  2. Toutes les armoires doivent être fixées solidement aux murs. Coordonner les fonds de vissage nécessaires avec section 06 10 00 Charpenterie.
  3. Fournir des fixations robustes pour retenir les armoires montées aux murs.
  4. Une fois la mise en place terminée, poser et ajuster les ferrures des portes, tiroirs et rayons d'armoires et faire toutes les retouches nécessaires sur les pièces abîmées ou éraflées.
  5. Aucune fixation apparente ne doit être utilisée. Utiliser des équerres de fixation dans le haut des modules muraux seulement.
  6. À l'intérieur des meubles, utiliser une rondelle de finition et une vis de longueur appropriée.
  7. Tous les trous de clous devront être bouchonnés avec une pâte spécifique.
-